



Assemblée générale

Distr. limitée
11 novembre 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Deuxième Commission

Point 12 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil économique et social

Guyana* : projet de décision

Rapport du Conseil économique et social

L'Assemblée générale :

a) Prend note de la décision 1999/277 du Conseil économique et social sur le rapport du Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement¹, qui doit être soumis à la Commission du développement durable;

b) Prie la Commission du développement durable d'examiner, à sa huitième session, les parties pertinentes du rapport du Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement, en tenant compte des recommandations formulées par le Conseil économique et social dans ses résolutions 1999/47, 1999/48 et 1999/49, du 28 juillet 1999, de sa résolution 50/126, en date du 20 décembre 1995, et de lui soumettre un rapport, à sa cinquante-cinquième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77, et de la Chine.

¹ *Documents officiels du Conseil économique et social, 1999, Supplément No 12 (E/1999/32).*